

CODE DES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

Année de parution : 2005

Recommandations pour de bonnes pratiques sylvicoles 2

Bonnes pratiques en renouvellement de peuplements F1

Bonnes pratiques en futaie régulière F2

Bonnes pratiques en taillis F3

Bonnes pratiques en mélange futaie-taillis F4

Bonnes pratiques en futaie irrégulière F5

Supplément : Les petits "plus" qui font la belle forêt 8

Déclaration d'adhésion 9

Liaisons entre les fiches CBPS et leurs types de peuplements 11

La gestion des bois et forêts privés 12

A l'usage des propriétaires forestiers de Midi-Pyrénées

Pour les forêts, bois, et taillis de moins de dix hectares, le **propriétaire** peut adhérer librement au **code des bonnes pratiques sylvicoles**.

Cette démarche lui permet d'attester qu'il cultive sa forêt dans un souci de **gestion durable**.

Du fait de son adhésion :

Le propriétaire peut

accéder aux aides en matière d'investissement forestier.

Il affirme également une prise en compte des différentes fonctions de la forêt (fonctions économique, environnementale et sociale).

Il peut bénéficier de mesures fiscales.

Il peut plus facilement intégrer les circuits d'appuis techniques, environnementaux et économiques de la forêt privée.

Enfin, il va dans le sens des démarches de certification forestière favorisant les débouchés commerciaux du bois.



Cette adhésion devient obligatoire en cas de demande d'aide à l'investissement ou pour l'obtention d'allègements fiscaux lors des successions. L'engagement du propriétaire (d'une durée de dix ans) est renouvelable à terme.

Concrètement, pour formaliser son engagement, après avoir lu les pages qui suivent, le propriétaire renseigne la **déclaration** d'adhésion jointe, la date et la signe, et l'envoie au Centre Régional de la Propriété Forestière qui l'enregistrera. Il s'implique ainsi personnellement dans le processus de **bonne gestion** des forêts de Midi-Pyrénées.

Ce document a été agréé par le Préfet de la région Midi-Pyrénées, le 13 Mai 2005,

après avis de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Midi-Pyrénées.

Réalisation : Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées
Maison de la Forêt - 7, chemin de la Lacade - 31320 Auzeville-Tolosane
Tél. 05 61 75 42 00 - Fax 05 61 75 42 50 - e-mail : midipyrenees@crpf.fr
Site internet : <http://www.crpf-midi-pyrenees.com>

Recommandations pour de bonnes pratiques sylvicoles

A - Valoriser ses bois :

- Sélectionner les arbres d'avenir et améliorer la qualité pour assurer la valorisation des bois et forêts.
- Favoriser ou planter la (ou les) bonne(s) essence(s) au bon endroit en fonction de la richesse du sol et de son alimentation en eau.
- Veiller à l'équilibre forêt-gibier pour pouvoir reboiser ou régénérer bois et forêts dans les conditions souhaitées.
- Participer à la filière-bois et contribuer à l'approvisionnement des industries du bois.
- Créer ou améliorer les accès, dans les meilleures conditions économiques, pour permettre la récolte des bois et les travaux forestiers.

B - Assurer la pérennité :

- Pratiquer régulièrement des coupes (sans mettre en péril la pérennité et la qualité du peuplement) pour éviter une capitalisation excessive et un vieillissement exagéré du peuplement, alors plus vulnérable aux aléas climatiques et sanitaires.
- Assurer la reconstitution de la forêt après coupe rase, dans un délai maximum de cinq ans, en prenant les mesures nécessaires (régénération naturelle, semis, plants).
- Faire appel à des professionnels qualifiés, pour les coupes et travaux non effectués par le propriétaire sylviculteur lui-même, ce dernier leur fournissant l'ensemble des éléments en sa possession sur les particularités de ses parcelles.

C - Garantir la protection :

- Privilégier les mélanges d'essences pour favoriser la biodiversité et augmenter la résistance des bois et forêts aux maladies et aux aléas climatiques.
- Éclaircir les lisières exposées aux vents dominants pour éviter les turbulences des vents violents et gérer les peuplements riverains des cours d'eau pour tenir compte de la diversité des milieux.
- Éviter autant que possible le franchissement des cours d'eau et des mares lors de l'exploitation des bois pour sauvegarder la faune et la flore.
- Sans cesser de rechercher un équilibre faune-flore, offrir à la faune, qui participe aux grands équilibres écologiques, un habitat favorable.
- Prévoir les accès et organiser la circulation des engins d'exploitation et de travaux afin d'éviter la dégradation des sols et des milieux forestiers.

La sylviculture a un impact sur l'environnement et le rôle du forestier est d'accompagner les dynamiques naturelles d'un écosystème complexe.

Les cinq fiches jointes détaillent comment appliquer ces recommandations dans chaque grand type de peuplement.

FICHE 1

BONNES PRATIQUES EN RENOUVELLEMENT DE PEUPLEMENTS

Tous feuillus, tous résineux, purs ou mélangés

Description générale

Reboisement : plantation après coupe rase.

Boisement : plantation d'une ancienne terre agricole.

Régénération naturelle : ensemencement par les arbres en place.

Enrichissement : plantation en complément d'une colonisation naturelle.

Ces peuplements sont le premier stade de la futaie régulière ou irrégulière.

Ne pas confondre avec le taillis : le taillis est composé de rejets sur souches.

FICHE 1

Pour en savoir plus, contactez les techniciens de la forêt privée.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

Recommandations pour une gestion durable...

Les essences varient avec les terrains. Des mélanges peuvent être installés.

La végétation d'accompagnement est maîtrisée mais pas éradiquée.

Bien réfléchir avant de boiser des zones peu productives, parfois riches biologiquement.

Une plantation soignée ou une régénération naturelle bien suivie est une garantie de vigueur et de santé de la forêt.

Naturel ou artificiel, le renouvellement des peuplements assure la pérennité de la forêt.



Plantation après coupe définitive

... une bonne sylviculture

Préparer la parcelle pour une bonne installation des plants ou semis.

Un sol bien structuré et bien aéré offre un bon ancrage aux racines.

Installer avec soin des plants de qualité, protégés, si besoin, contre la faune sauvage.

Maîtriser la végétation concurrente pendant les dix premières années.

Améliorer la forme des arbres par des tailles de formation.

Améliorer la qualité du bois par des élagages.

L'objectif est d'obtenir du bois d'œuvre de qualité, c'est-à-dire des arbres bien conformés et régulièrement répartis au stade jeune futaie.



Régénération naturelle de sapin

ATTENTION !

Le sol est fragile. Les pratiques doivent être bien adaptées pour ne pas l'abîmer - Ne pas planter, ni entretenir une régénération naturelle aboutit à un peuplement souvent peu productif. Planter de trop grandes surfaces d'une seule essence peut nuire à la biodiversité.

BONNES PRATIQUES EN FUTAIE RÉGULIÈRE

Tous feuillus, tous résineux, éventuellement mélangés

Description générale

Peuplement provenant de plantations ou de régénérations naturelles (plants issus de graines). La futaie régulière peut aussi être le fruit d'une sélection d'arbres dans un taillis.

Les arbres de ce type de peuplement sont sensiblement du même âge, de la même grosseur et de la même hauteur.



Ne pas confondre avec :

Futaie irrégulière :
les arbres ont des développements différents.

Taillis simple :
les arbres sont tous du même âge, mais sont issus de rejets de souches.

FICHE 2

Pour en savoir plus, contactez les techniciens de la forêt privée.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

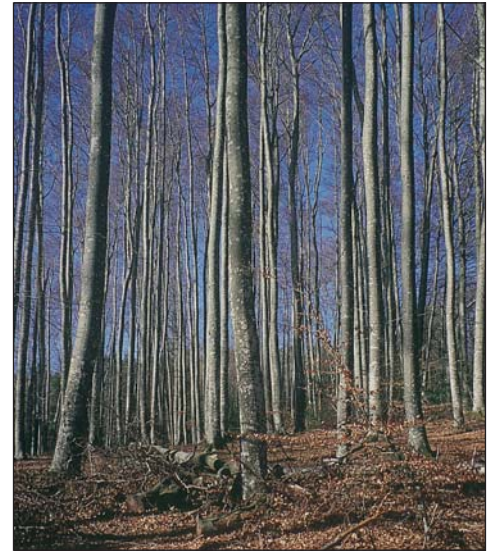
Recommandations pour une gestion durable...

Les éclaircies apportent de la lumière au sol, ce qui permet à la végétation de se maintenir ou de se réinstaller, augmente la diversité biologique et enrichit les zones dans lesquelles s'alimente la faune.

Elles concentrent la croissance sur les arbres sélectionnés.

Elles récoltent les arbres gênants, ce qui augmente la vitalité des arbres conservés et la bonne santé de la forêt.

Elles améliorent la stabilité du peuplement vis-à-vis du vent.



Futaie régulière de feuillus

... une bonne sylviculture

La taille et l'élagage artificiel d'arbres d'avenir dans les jeunes peuplements améliorent la qualité des bois.

Elles permettent de sélectionner les plus beaux sujets et, le cas échéant, de favoriser des essences variées.

Les éclaircies précoces et régulières permettent d'abaisser progressivement la densité du peuplement, afin que les arbres conservés puissent se développer sans se concurrencer.

Elles doivent être réalisées périodiquement, tous les cinq à dix ans pour les conifères et cinq à quinze ans pour les feuillus.

Ces peuplements seront régénérés naturellement ou artificiellement, en vue de pérenniser l'état boisé.



Futaie régulière de conifères

ATTENTION !

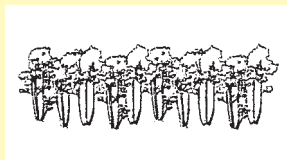
Les éclaircies insuffisantes fragilisent le peuplement et le rendent plus sensible aux vents violents. Les éclaircies trop brutales isolent les arbres qui deviennent fragiles et se couvrent de gourmands.

BONNES PRATIQUES EN TAILLIS

FICHE 3

Description générale

Peuplement issu de rejets de souches (cépées) et de quelques franc-pieds. Les arbres sont rigoureusement du même âge sur la parcelle. Ils repoussent sur les souches, en cépées.



Ne pas confondre avec :

Futaie régulière feuillue jeune : dans laquelle les arbres sont issus de plantations ou de semis naturels.

FICHE 3

Pour en savoir plus,
contactez les techniciens
de la forêt privée.

Centre Régional de la
Propriété Forestière
de Midi-Pyrénées

Chêne, hêtre, châtaignier, bouleau, robinier, autres feuillus...

Recommandations pour une gestion durable...

Le maintien du taillis simple engendre des variations de milieux très ouverts à très fermés : complémentarité d'habitats pour la faune sauvage.

Des taillis sont reconnus comme "améliorables" quand ils comportent un nombre suffisant d'arbres bien conformés, aptes à fournir du bois d'œuvre lors des prochaines coupes.

Les coupes d'amélioration (balivage) au profit de ces arbres permettent un passage à la futaie. Lors de ces opérations, il sera pris soin de conserver un accompagnement autour des brins sélectionnés, afin de ne pas les isoler. Les cycles sont allongés. On constate une réinstallation de la végétation au sol. Les bonnes pratiques de la futaie s'appliquent ensuite (voir les fiches 2 et 5).



Coupe rase de Taillis

... une bonne sylviculture

Dans un taillis "simple", la coupe rase, ou recépage intégral du peuplement, intervient à périodicité régulière (exemples : robinier à vingt ans ; chêne à quarante ans). Cette sylviculture permet uniquement la production de bois de chauffage et de bois d'industrie.

La coupe doit être effectuée assez près du sol, afin de donner plus de vigueur aux rejets et une meilleure forme aux cépées.



Marquage du balivage

ATTENTION !

Les coupes de taillis simple doivent être suffisamment espacées pour permettre aux réserves du sol de se reconstituer. Les coupes de balivage ne doivent pas trop isoler les arbres d'avenir.

BONNES PRATIQUES EN MÉLANGE FUTAIE-TAILLIS

Arbres de futaie et de taillis, d'âge égal ou d'âges différents

Description générale

Peuplement composé d'arbres de futaie et de taillis d'âge égal ou d'âges différents.



Ne pas confondre avec :

Futaie irrégulière : les arbres ont aussi des âges très différents, mais le sous-étage n'est pas constitué par du taillis.

FICHE 4

Pour en savoir plus, contactez les techniciens de la forêt privée.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

Recommandations pour une gestion durable...

Les éclaircies apportent de la lumière au sol, ce qui permet à la végétation de se maintenir ou de se réinstaller, d'augmenter la diversité biologique et d'enrichir les zones dans lesquelles s'alimente la faune.

Elles récoltent les arbres gênants, ce qui augmente la vitalité des arbres conservés et la bonne santé de la forêt.

Elles améliorent la stabilité du peuplement vis-à-vis du vent.

Elles concentrent l'accroissement sur les arbres les plus beaux.

Cette technique favorise la conservation et le développement des différentes essences.



Mélange futaie/taillis

...une bonne sylviculture

Lorsque de beaux arbres d'avenir existent en quantité suffisante dans un peuplement mélangé de taillis (rejets de souches) et de futaie (arbres issus de graines), des coupes d'éclaircie réalisées à leur profit permettent de faire évoluer ce peuplement vers la futaie (voir les fiches 2 ou 5).

Lorsqu'il n'existe ni sujet, ni taillis de qualité, la coupe rase reste l'intervention normale.



Coupe de taillis dans un mélange futaie-taillis

ATTENTION !

Les éclaircies au profit des belles tiges ne doivent pas être trop brutales, sous peine de fragiliser le peuplement, de déstabiliser les arbres restants et d'en diminuer la qualité (apparition de gourmands et dessèchement de cimes).

BONNES PRATIQUES EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Feuillus seuls, feuillus et résineux en mélange, ou résineux seuls.

Description générale

Des arbres d'âges différents, du semis au gros bois, cohabitent sur la même parcelle.



Ne pas confondre avec :

Peuplement constitué de plusieurs essences d'âges équivalents.
Mélange futaie-taillis dont certains brins de taillis passent à la futaie.

FICHE 5

Pour en savoir plus, contactez les techniciens de la forêt privée.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

Recommandations pour une gestion durable...

Les éclaircies apportent de la lumière au sol, ce qui permet à la végétation de se maintenir ou de se réinstaller, augmente la diversité biologique et enrichit les zones dans lesquelles s'alimente la faune.

Elles récoltent les arbres gênants, ce qui augmente la vitalité des arbres conservés et la bonne santé de la forêt.

Elles améliorent la stabilité du peuplement vis-à-vis du vent.

Elles concentrent l'accroissement sur les arbres les plus beaux.

Cette technique favorise la conservation et le développement des différentes essences.



Étagement de végétation



Diversité des diamètres

... une bonne sylviculture

Les coupes interviennent régulièrement dans toutes les dimensions d'arbres. Elles associent simultanément *récolte* des gros bois arrivés à maturité, *sélection* des arbres plus jeunes et *régénération*.

Dans une parcelle en équilibre, le prélèvement correspond à l'accroissement en volume. Les rotations peuvent être de l'ordre de cinq à quinze ans.

Des travaux sylvicoles doivent être effectués, tels que l'éclaircie de jeunes tiges, le dégagement et le dépressage de semis, la taille et l'élagage d'arbres d'avenir.

ATTENTION !

Le maintien de la futaie irrégulière est techniquement difficile. La bonne gestion de la lumière conditionne l'apparition des semis. La sélection des arbres d'avenir doit se faire dans toutes les classes d'âges.

Quelques milieux remarquables

Partie importante du territoire, la forêt est riche en milieux très divers.

Ceux qui sont dits *remarquables* présentent une forte richesse biologique. Ils sont réduits en surface et, quelquefois, seul l'œil du spécialiste peut les déceler. Paradoxalement, ils sont parfois peu propices à une production forestière soutenue.

On les appelle également "*milieux associés*" à la forêt quand les arbres y sont rares ou absents.

Il est souhaitable d'en respecter les équilibres.

Les mares
Les ruisseaux et rivières
Les tourbières
Les zones humides
Les landes
Les pelouses
Les lisières

POUR VOUS INFORMER

Sur l'existence
d'espèces et milieux
réglementairement
protégés et/ou
remarquables,
consultez le site internet
de la DIREN
de Midi-Pyrénées :

www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr

LES PETITS "PLUS" QUI FONT LA BELLE FORÊT

Ce supplément présente d'autres facteurs que le propriétaire sylviculteur pourra être amené à prendre en compte dans sa gestion forestière. Certains de ceux-ci sont liés à des espèces et des milieux réglementairement protégés, pouvant quelquefois impliquer des mesures particulières de gestion.



Chevreuil

La sylviculture et la chasse :

Les bois offrent un biotope favorable à la grande faune et au petit gibier. Les coupes d'éclaircie favorisent le développement de la végétation au sol et augmentent ainsi la richesse alimentaire disponible. Une attention particulière doit être portée à l'équilibre entre faune et flore. Le propriétaire sylviculteur doit donc prendre conscience de la relation qu'il doit entretenir avec les chasseurs.

Il convient également de veiller au maintien d'une mosaïque d'essences et de peuplements variés, offrant chacun des espaces de remise et de quiétude de la faune.

La sylviculture et le paysage :

Le paysage n'est pas immuable, il évolue au gré des activités de l'homme. Une opération sylvicole peut le modifier momentanément mais en même temps recréer de nouveaux horizons pour l'avenir. L'essentiel, avant d'agir, est d'avoir conscience des conséquences paysagères de telle ou telle action sylvicole. Quelques adaptations sont parfois possibles pour "adoucir" les contours d'une coupe ou d'un boisement sans remettre en cause l'efficacité de l'opération.



Paysage



Milieu Humide

La sylviculture et la diversité végétale :

Les mélanges d'essences sont spontanés en forêt. Un choix attentif en sylviculture permettra de favoriser des essences variées. Les tourbières ou autres zones humides sont des milieux écologiquement riches dans lesquels toute opération de boisement doit être raisonnée avec prudence.

La sylviculture et la petite faune :

Comme pour le gibier, la diversité d'âges et d'essences dans les bois et les forêts est très favorable à la petite faune. Les effets de lisières sont généralement très appréciés des oiseaux et des chauves-souris.



Loir

La sylviculture et les insectes :

L'équilibre naturel entre insectes utiles et "ravageurs" est favorisé par la diversité des peuplements et des opérations sylvicoles. Le bois mort, ainsi que la végétation non productive de bois, jouent un rôle en matière d'équilibre et de richesse biologique. Ils permettent en particulier le maintien d'insectes du milieu forestier.



Fourmière

La végétation adventice est l'alliée du forestier, même pendant la phase de reboisement où il est plus favorable de la maîtriser que de l'éradiquer.

Déclaration d'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles à l'usage des propriétaires forestiers de Midi-Pyrénées

(à retourner remplie et signée au CRPF Midi-Pyrénées 7 chemin de la Lacade 31320 Auzeville-Tolosane).

Je soussigné (e)

Nom : Prénom :

Adresse.....
.....

Code postal : Commune :

Tél :

Propriétaire de bois, agissant en mon propre nom,

ou

Représentant la personne morale, propriétaire de bois ci-après ⁽¹⁾ :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Propriétaire des parcelles cadastrales désignées au verso, **déclare adhérer**, après en avoir pris connaissance, **au Code des bonnes pratiques sylvicoles** approuvé par le Préfet de la région Midi-Pyrénées.

Je prendrai en compte les principes généraux énoncés pour chaque peuplement composant les parcelles boisées indiquées au verso, pendant une période de dix ans, en suivant les réglementations existantes.

Fait à....., le.....

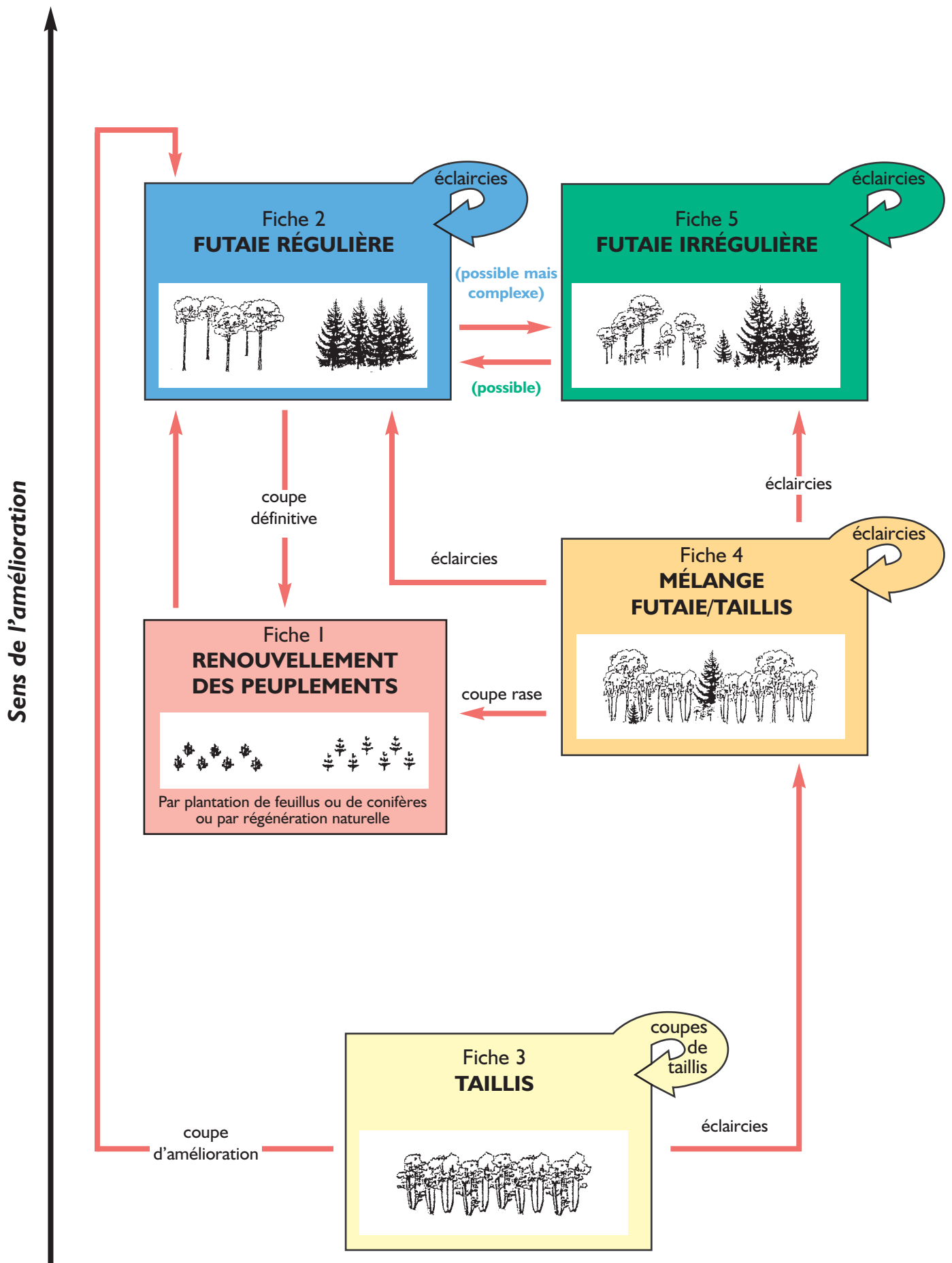
Signature(s) et qualité du (ou des) signataire(s) ⁽¹⁾

Joindre à cette déclaration :

- a) **Une copie du plan cadastral** sur laquelle seront désignées les parcelles forestières concernées.
- b) **Une copie de la carte au 1/25 000 ème** sur laquelle seront localisées ces parcelles, ainsi que le chef-lieu de la commune.
- c) Si la forêt est en indivision et s'il y a lieu (voir au verso), **un pouvoir signé par tous les membres de l'indivision** ⁽¹⁾.
- d) Si la forêt appartient à une personne morale, **un pouvoir indiquant que le signataire est le représentant légal de cette personne morale.**

(1) En cas d'indivision ou autre multipropriété, tous les indivisaires doivent inscrire leur nom et prénom et signer au verso (ou donner un pouvoir au signataire). En cas d'usufruit, l'usufruitier doit signer au côté du nu-propriétaire.

LIAISONS ENTRE LES FICHES CBPS ET LEURS TYPES DE PEUPELEMENTS



Siège pour Midi-Pyrénées

Maison de la Forêt
7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00

Antenne de l'Ariège

5, rue Mgr Cambon
09500 MIREPOIX
Tél. 05 61 68 17 98
et rue Trinqué
09200 SAINT-GIRONS
Tél. 05 61 04 70 94

Antenne de l'Aveyron

Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 73 78 32
ou 05 65 73 81 16

Antenne Haute-Garonne Nord

Maison de la Forêt
7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00

Antenne Haute-Garonne Sud

Maison de l'Agriculture
Espace Pégot
31800 SAINT-GAUDENS
Tél. 05 61 95 07 31

Antenne du Gers

Maison de l'Agriculture
Route de Mirande - BP 161
32003 AUCH CEDEX
Tél. 05 62 61 79 10

Antenne du Lot

53, rue Bourseul
46000 CAHORS
Tél. 05 65 22 00 69

Antenne des Hautes-Pyrénées

Chambre d'Agriculture
22, place du Foirail
65000 TARBES
Tél. 05 62 34 66 74

Antenne du Tarn

La Milliasolle - BP 89
81003 ALBI CEDEX
Tél. 05 63 48 83 72

Antenne de Tarn-et-Garonne

Chambre d'Agriculture
130, avenue Marcel Unal
82017 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 63 55 76

*Pour vous aider,
les techniciens de la forêt
privée sont
à votre disposition*

La gestion des bois et forêts privés

SIGNIFICATION DE QUELQUES TERMES :

Arbre d'avenir : arbre bien conformé, vigoureux et dominant au profit duquel se feront les éclaircies successives et qui restera jusqu'à la coupe définitive du peuplement.

Cépée : ensemble de rejets se développant sur la souche d'un arbre coupé.

Éclaircie : réduction (consécutive à une sélection) du nombre d'arbres d'un peuplement non arrivé à maturité, en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants. Les produits ligneux exploités sont commercialisables.

Élagage artificiel : coupe, au ras du tronc, des branches basses d'un arbre d'avenir, de façon à améliorer la qualité du bois qu'il fournira. L'élagage doit être réalisé par étapes successives.

Essence : Dénomination de l'espèce botanique d'un arbre.

Futaie : peuplement forestier composé d'arbres issus de graines ou "francs-pieds" (par semis ou plantation). Par abus de langage, on parle de futaie-sur-souches.

Peuplement : ensemble des arbres croissant sur une surface donnée, quel que soit leur stade de développement.

Taille de formation : cette taille consiste essentiellement à supprimer les doubles ou multiples têtes, à ralentir ou supprimer les branches risquant de prendre un trop fort développement au détriment de celui du tronc. Elle n'est pratiquée que sur les arbres d'avenir.

Taillis : peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons du même âge.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE, C'EST AGIR EN GESTIONNAIRE POUR AUJOUR'HUI ET POUR DEMAIN

Chaque parcelle forestière, compte tenu des éléments qui viennent d'être analysés, doit être gérée en fonction des **objectifs** de son propriétaire.

Plus ceux-ci seront nombreux et diversifiés, plus la gestion durable de la forêt sera effective.

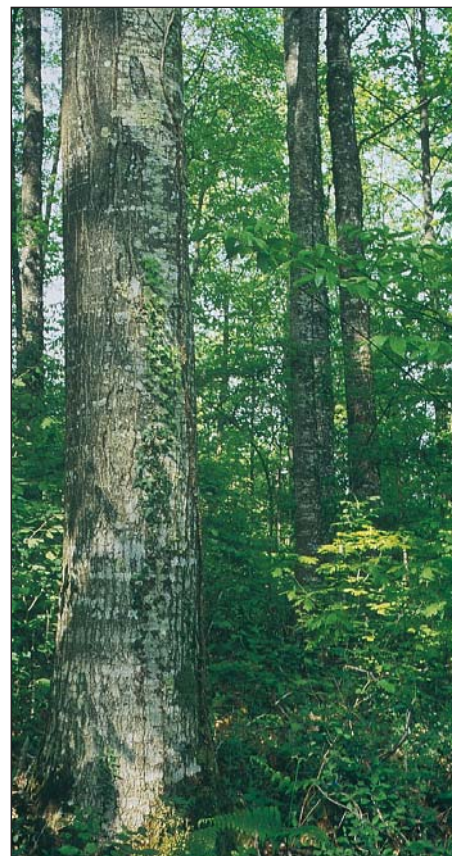
La question primordiale à se poser est donc :

**"Qu'est-ce que je veux faire
de mes bois ?"**

Et en fonction des priorités qui se dégageront :

**"Quelles actions dois-je engager
pour y arriver ?"**

Si la réponse à la première question est uniquement du ressort de propriétaire, l'essentiel de la seconde doit s'inspirer du code des bonnes pratiques sylvicoles.



Crédit photos : CRPF Midi-Pyrénées (Ph. Bertrand, A. Delarue,
M. Humenry, L. Larrieu), C. Berducou.